

**entre le chemin du Devin et l'avenue de la Vallonnette
inauguration d'un éclairage attendu à Chailly**

L'implantation de trois candélabres répond à un postulat déposé en mai 2011 au Conseil communal. Il permettra aux habitants du quartier d'emprunter le sentier du Renard en toute sécurité à la nuit tombée. L'inauguration a lieu ce jeudi 20 novembre à 17 heures, en présence du conseiller municipal Grégoire Junod.

Le postulat « pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin » a été déposé par les conseillers communaux Cachin et Gaudard le 24 mai 2011, et reçu par la Municipalité le 1^{er} juin 2011.

L'accès à la Maison de quartier de Chailly est aisé depuis l'avenue de la Vallonnette, mais il était problématique depuis le chemin du Devin à la tombée du jour. En effet, ni le sentier du Renard, ni le petit pont enjambant le cours d'eau présent à cet endroit ne bénéficiaient d'un quelconque éclairage. L'installation de luminaires était donc justifiée.

Les trois candélabres aux extrémités et au centre de la passerelle sont situés sur le domaine privé communal. Il s'agit de mâts en bois lamellé-collé issus des forêts gérées durablement selon les labels PEFC ou FSC, et d'un éclairage LED blanc neutre à hautes performances photométriques.

La réalisation a débuté le 25 août et s'est achevée le 30 septembre 2014. Le coût des travaux se monte à environ Fr. 25'000.- TTC, conformément au budget.

La direction du logement et de la sécurité publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**

Des images sont disponibles sur le site : <http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html>

Le rapport-préavis n° 2013/19 - Réponse au postulat de MM. Cachin et Gaudard - Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 20 novembre 2014